

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Yonne
COMMUNE DE MONTIGNY LA RESLE
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU
Séance du 26 MARS 2025

Afférent au Conseil	: 15	Pouvoirs	:/
En exercice	: 13	Absents excusés	:/
Présents	: 11	Absents	: 2
Date de convocation	: 18/03/2025	Date d'affichage	: 19/03/2025

L'An deux mil vingt-cinq, le mercredi 26 mars à 19 H 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique TORCOL, Maire.

Etaient présents : Dominique TORCOL - Philippe BALANÇON - Audrey BON - Pierre Alain BOURDILLON - Arlette COURTY - Christian DOUSSOT - Jérôme DUHANOT - Brigitte DURY - Marie-Christine GAULUET - Vincent MICHELET - Valérie PERON

Absents excusés :

Absents : Joao PEREIRA DE MOURA - Gil GONDET

Secrétaire de séance : Valérie PERON

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut délibérer

DELIBERATIONS :

DELIBERATION 2025-13

OUVERTURE DE LA PECHE : 15 MARS 2025

FERMETURE DE LA PECHE : 15 NOVEMBRE 2025

OBJET : ETANG COMMUNAL - TARIFS SAISON DE PECHE 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE** :

Le montant de la cotisation annuelle est fixé comme suit pour la saison de pêche 2025 :

Personnes résidant dans la commune (résidence principale ou secondaire) :

- Carte Famille pour pêcheurs de + de 16 ans : 20 € par personne (1 ligne + 1 lancer par personne)
- Pêcheurs seuls de + 16 ans : 25 € par personne (1 ligne + 1 lancer par personne)
- Carte Famille pour pêcheurs de 7 à 16 ans : 12.50 € par personne (1 ligne + 1 lancer par personne)
- Pêcheurs seuls de 7 à 16 ans : 15 € par personne (1 ligne + 1 lancer par personne)
- Pêcheurs de moins de 7 ans : gratuit (1 ligne) accompagné par un adulte possédant une carte

Personnes extérieures à la commune :

- Carte Famille pour pêcheurs de + de 16 ans : 30 € par personne (1 ligne + 1 lancer par personne)
- Pêcheurs seuls de + 16 ans : 40 € par personne (1 ligne + 1 lancer par personne)
- Carte Famille pour pêcheurs de 7 à 16 ans : 25 € par personne (1 ligne + 1 lancer par personne)
- Pêcheurs seuls de 7 à 16 ans : 30 € par personne (1 ligne + 1 lancer par personne)
- Pêcheurs de moins de 7 ans : gratuit (1 ligne) accompagné par un adulte possédant une carte

Carte à la journée : 10 € pour les pêcheurs à partir de 7 ans résident ou non résident de la commune

Le Maire est chargé de rédiger le règlement pour la saison de pêche 2025 concernant le droit de pêche, la circulation, le stationnement et l'utilisation de l'étang communal.

DELIBERATION 2025-14

OBJET : SUBVENTION ALLOUEE A LA SECTION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS DE VENOY/MONTIGNY LA RESLE

Dans le cadre du soutien à la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Venoy/Montigny la Resle, dans le but d'acquérir des matériels de sport pour créer de la cohésion et mettre en place des projets éducatifs et ludiques, la section JSP sollicite une aide financière auprès de notre commune.

Il est proposé d'engager la somme de 100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité.

DIT que cette décision vaut ouverture de crédit

CHARGE le Maire d'établir le mandat correspondant

DELIBERATION 2025-15

OBJET : SUBVENTION ALLOUEE A L'AS CHABLIS RUGBY

L'AS Chablis Rugby propose de l'initiation à ce sport dans le cadre scolaire et périscolaire. Il est proposé de verser la somme de 100 € en remerciement de leur engagement envers les enfants de notre commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité.

DIT que cette décision vaut ouverture de crédit

CHARGE le Maire d'établir le mandat correspondant.

Séance levée à 21 H 00

Le Maire
Dominique TORCOL

